

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 613

1^{er} mars 2016

SOMMAIRE

Aberdeen Infrastructure Capital Holdings (France) S.à r.l.	29403	Fida S.A.	29378
Aberdeen Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l.	29406	Fidelity International Real Estate Fund Company 25	29413
AdbA S.à r.l.	29409	Fidelity International Real Estate Fund Company 27	29409
Alfaro Real Estate S.à r.l.	29413	Financière Truck S.à r.l.	29380
Almaviva S.A.	29416	Fincere Capital Finance S.à r.l.	29380
Altea Investments S.A., SPF	29422	Fincere Capital Investments S.à r.l.	29381
A. Menarini Participations Internationales S.A.	29401	Findexa Luxembourg S.à r.l.	29381
Arctos S.A.	29382	Gallery Capital S.A.	29378
Argo Investment SPF S.A.	29420	GER1 S.A.	29378
Assotrac Investments S.A.	29382	GL Europe Blandford Square S.à r.l.	29378
Avenirose S.A.	29423	GL Europe Newarke S.à r.l.	29378
BSP Alpha Investments 1 S.à r.l.	29382	Henderson Gartmore fund	29379
Cesar Capital	29383	Imerys Minerals International Sales	29379
Clorox (Europe) Financing Sàrl	29383	Jacktime S.à r.l.	29385
CTP, Companies & Trusts Promotion S.à r.l.	29383	Kadant Luxembourg S.à r.l.	29406
CVC Capital Partners (Luxembourg) Sàrl ...	29384	Leo Corp S.A.	29379
Delilah Europe Investments S.à r.l.	29384	Leo Corp S.A.	29379
Edmond de Rothschild Private Equity S.A. ...	29384	Projet Invest S.à r.l.	29379
E.H.I. Euro Hotel Investments S.A.	29383	PSP Holdings S.à r.l.	29381
Erre Nove S.A.	29424	Romano S.A.	29379
Eurogroup S.A.	29380	Seaman S.A.	29380
Eurolex Management S.A.	29385	Solo Investments S.à r.l.	29382
Fida S.A.	29378	Sport Management & Entertainment S.A. ...	29381
		Suisscourtage Corporate S.à r.l.	29385

Fida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 99.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016055102/9.

(160014671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Fida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 99.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016055103/9.

(160014672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Gallery Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016055117/9.

(160014762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

GER1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016055136/9.

(160014743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

GL Europe Blandorf Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25a, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 189.545.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016055138/9.

(160014523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

GL Europe Newarke S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25a, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 192.079.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016055139/9.

(160014465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Leo Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 110.949.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016056072/9.
(160015806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Leo Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 110.949.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016056074/9.
(160015808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Projet Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey.
R.C.S. Luxembourg B 168.717.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016056224/9.
(160015437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Romano S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 63-65, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 52.205.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016056242/9.
(160015834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Henderson Gartmore fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 77.949.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016055956/9.
(160015159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Imerys Minerals International Sales, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 52.699.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016055978/9.
(160015381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Eurogroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 40.515.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 16 décembre 2015

L'assemblée constate et accepte la démission de FIDUO de son poste de commissaire aux comptes et nomme comme nouveau commissaire aux comptes AUDITEURS ASSOCIES, société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B93937. Le mandat du Commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015207863/15.

(150234723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Financière Truck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.325,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 122.128.

—
EXTRAIT

Il est à noter que l'adresse professionnelle de Mme Delphine Tempé, gérant de la Société a changé et est désormais la suivante:

Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015207878/16.

(150234850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Fincere Capital Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 160.480.

—
Par la présente, nous vous informons que nous avons dénoncé, en date du 17 décembre 2015, le contrat de domiciliation conclu avec la société sous rubrique, qui avait son siège au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Wim Ritz / Gerry Mullen

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015207879/13.

(150234026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Seaman S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 136.651.

—
I hereby resign as Director of your company with immediate effect.

Par la présente, je vous remets ma démission comme Administrateur de votre société avec effet immédiat.

Le 17 décembre 2015.

Jean-Yves Nicolas.

Référence de publication: 2015208500/10.

(150234250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Fincere Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 161.640.

Par la présente, nous vous informons que nous avons dénoncé, en date du 17 décembre 2015, le contrat de domiciliation conclu avec la société sous rubrique, qui avait son siège au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg

Luxembourg, le 17 décembre 2015.
Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.
Société domiciliataire
Wim Ritz / Gerry Mullen
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015207880/13.

(150234027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Findexa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: NOK 68.769.600,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.546.

Par résolutions signées en date du 16 décembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Maria Akrans, avec adresse professionnelle au 40, Gustav III Boulevard, 16987 Stockholm, Suède, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;
2. Nomination de Sture Fredrik Sandelin, avec adresse professionnelle au 40, Gustav III Boulevard, 16987 Stockholm, Suède, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015207882/15.

(150234385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

PSP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 616.579,60.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 173.105.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société que le siège social a été transféré en date du 15 décembre 2015 au 11, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208387/13.

(150234759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Sport Management & Entertainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 94.340.

Extrait du Conseil d'Administration du 21 décembre 2015

Le conseil d'administration décide de nommer la société FIDUO, Expert-comptable, société de droit luxembourgeois immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56248, dont le siège social est au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en tant que dépositaire des actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015208535/13.

(150234699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Arctos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 176.652.

Extrait des décisions prises par l'administrateur unique de la société en date du 30 octobre 2015

1^{ère} Résolution:

L'Administrateur Unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Pour ARCTOS S.A.

Référence de publication: 2015207552/14.

(150234505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Assotrac Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 94.605.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 septembre 2015

- L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs René FALTZ, Thomas FELGEN et Laurent BARNICH et du commissaire aux comptes LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A. LOMAC S.A. qui prendront fin lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Référence de publication: 2015207609/11.

(150234392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

BSP Alpha Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.171,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 197.060.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société que le siège social a été transféré en date du 15 décembre 2015 au 11, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015207680/13.

(150234755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Solo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 199.377.

Procès-verbal d'une assemblée générale des actionnaires tenue le 16 décembre 2015

L'assemblée générale tenue le 16 décembre 2015 a pris la résolution suivante:

1. de nommer Mr. Tomasz Piotrowski, né le 7 mars 1972 à Gniezno, Pologne, résidant au 37 Boleslawa Chrobrego street, lat no. 7, 62-200 Gniezno, Pologne, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat. La Société est désormais gérée par un conseil de gérance et engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015208473/16.

(150233853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Cesar Capital, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 155.889.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 octobre 2014

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société MARTEK S.A., société anonyme de droit français, ayant son siège social au 131, Avenue Charles de Gaulle, F-92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au Registre de Commerce de Nanterre sous le numéro 342586492 et représentée par Monsieur Marcel KATZ, demeurant au 154, rue Perronet, F-92200 Neuilly sur Seine.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015207746/15.

(150234293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Clorox (Europe) Financing Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 226.100,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.043.

—
Veuillez prendre note du changement suivant:

- Démission de Andrea Smekalova, de son poste de gérant, avec effet au 30 Novembre 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2015207755/12.

(150234312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

CTP, Companies & Trusts Promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 35.891.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue le 22 décembre 2015

- La démission de Monsieur Fabrice Caurla de son mandat de gérant est acceptée.

- Monsieur Philippe Lambert, expert-comptable, né à Liège (B), le 2 décembre 1971 ayant son adresse professionnelle au 4, rue de Kleinbettingen, L-8362 Grass est nommé en tant que nouveau gérant pour une durée illimitée.

Certifié sincère et conforme

CTP, Companies & Trusts Promotion S.à r.l.

Référence de publication: 2015207772/13.

(150234191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

E.H.I. Euro Hotel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 72.268.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 avril 2015

- La démission de Monsieur Pascal DE GRAEVE de son mandat d'administrateur est acceptée.

- Monsieur Stéphane COSCO, employé privé, né le 05 juin 1976 à F-Villerupt, demeurant professionnellement au 3, Place Dargent à L-1413 Luxembourg est nommé en tant que nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Certifié sincère et conforme
E.H.I. EURO HOTEL INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2015207808/14.

(150233677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

CVC Capital Partners (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.106.

—
EXTRAIT

Il est à noter que l'adresse professionnelle de Mme Delphine Tempé, gérant de la Société a changé et est désormais la suivante:

Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015207774/15.

(150234852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Delilah Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.804.401,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.737.

—
EXTRAIT

Il est à noter que l'adresse professionnelle de Mme Delphine Tempé, gérant de la Société a changé et est désormais la suivante:

Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015207777/15.

(150234836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Edmond de Rothschild Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 186.334.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 décembre 2015

Le Conseil d'Administration prend connaissance du fait que Monsieur Marc Ambroisien a démissionné du Conseil d'Administration de la Société en date du 15 septembre 2015.

Le Conseil d'Administration décide de la cooptation de Monsieur Yves Lacroix demeurant professionnellement au 41 A, avenue J. F. Kennedy, L-2082 Luxembourg, né à Rocourt (Belgique) le 20 avril 1972, en remplacement de Monsieur Marc Ambroisien, administrateur démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207815/15.

(150234534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Suisscourtage Corporate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 162.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016056347/9.
(160015114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Eurolex Management S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 40.722.

CLOSURE OF LIQUIDATION

Extrait

La liquidation de la Société, décidée par acte du notaire Anja Holtz en date du 9 septembre 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 23 décembre 2015.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société Amicorp Luxembourg S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 49731 et ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ou un tel autre siège que Amicorp Luxembourg S.A. puisse occuper.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Uilty Corporate Services S.à r.l.

Liquidateur

Représentée par M. Fabio Mastro Simone

Gérant

Référence de publication: 2015210263/21.

(150235821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Jacktime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 14, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.871.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of December,
Before Us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

1. Mr. Maximilian KOCH, businessman, born in Berlin (Germany), on the 29th of March 1989, resident at 18 am GRENDCHEN, 1655 Luxembourg (hereinafter: "Shareholder 1"),
2. Mr. Giancarlo TOTTOLI, businessman, born in Zofingen (Switzerland), on the 3rd of August 1956, resident at Heimensteinstrasse 8c, 8472 Seuzach / Switzerland ("Shareholder 2"), and
3. Contino S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under Luxembourg law, with registered office at 12, Rue Eugene Ruppert, L-2405, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.332 (hereinafter the ("Shareholder 3"), together with Shareholder 1 and Shareholder 2, the "Shareholders"

The Appearing Shareholders are all here represented by Mr Max MAYER, employee, with address at Junglinster, 3, route de Luxembourg (the "Representative"), by virtue of a powers of attorney, which, after having been signed ne varietur by the Representative and the officiating notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as above stated, declared that they currently hold all the shares issued by Jacktime S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 14, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 164.871 (the "Company") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the name of Umig Finance pursuant to a deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz (Grand Duchy of Luxembourg), on 6 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 5, dated 2 January 2012,. The articles of association of the Company were amended the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand

Duchy of Luxembourg), on 20 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 704, dated 18 March 2014 December 2013 (the "Articles"), in which the Company adopted its actual name.

The Shareholders, represented as above stated, in their capacity as the shareholders, representing the whole corporate capital of the Company, then took by unanimous vote, in the present extraordinary general meeting, the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolved to increase the Company's share capital by an amount of one million eight hundred sixty eight thousand seven hundred and fifty euro (EUR 1.868.750.-), so as to raise it from its current amount of nineteen thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 19,375.-), to an amount of one million eight hundred eighty-eight thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 1,888,125) by the creation and issue of five thousand one hundred eighty-six (5,186) new Class A shares and nine thousand seven hundred sixty-four (9,764) new Class B shares, all with a with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, to be paid up in full.

Subscription and payment

Thereupon, Contino S.A., prenamed, and acting as said before, declared to subscribe to all the five thousand one hundred eighty-six (5,186) new Class A shares and nine thousand seven hundred sixty-four (9,764) new Class B shares, with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, and paid them up as follows partially:

a.- by a contribution in kind consisting in the conversion of the Share Premium attached to the existing Class B Shares into the corporate Capital, for a total amount of one hundred fourteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 114,125.-), fully allotted to the corporate share Capital account for the subscription of nine hundred and thirteen (913) new issued Class B Shares,

b.- by a contribution in kind consisting of converting in certain liquid and eligible Claim that the Subscriber holds against the Company into Corporate Share Capital, for a total amount of one million three hundred seventy-four thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 1,374,625.-), fully allotted to the corporate Share Capital account, for the subscription of five thousand one hundred eighty-six (5,186) new Class A shares and five thousand eight hundred and eleven (5,811) new Class B shares, and

c.- by a contribution in cash for a total amount of three hundred eighty thousand euro (EUR 380,000.-), fully allotted to the corporate Share Capital account, for the subscription of three thousand forty (3,040) new Class B shares. (the "Contribution in Cash").

Managers' intervention:

Thereupon intervened:

Mr Maximilian KOCH, and Mr Matias COLLAN, acting as managers of the Company, each of them represented here by Mr. Max MAYER, prenamed by virtue of a power of attorney,

acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with (i) the conversion of the Share Premium attached to the existing Class B Shares into the corporate Capital, (ii) with the effective the conversion of the certain liquid and eligible Claim that the Subscriber holds against the Company into Corporate Share Capital and confirm the validity of the subscription and payments.

Proof of the Contribution in Cash

Proof of the payment of the Contribution in Cash has been given to the Notary, who expressly acknowledges this.

Declaration

The General Meeting notes that the said subscription and payment was accepted by the Management Board and all the Shareholders.

Second resolution

The General Meeting decides to fully restate the By-Laws of the Company, which shall have the following wording:

Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form.

1.1 There is hereby established a company in the form of a private limited company ("société à responsabilité limitée") (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Luxembourg Civil Code, as amended, and the present articles of incorporation (the "Articles").

2. Company name.

2.1 The Company exists under the name "Jacktime S.à r.l.".

3. Registered office.

3.1 The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

3.2 The Management is authorised to change the address of the Company's registered office within the municipality of the Company's registered office.

3.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Management.

3.4 In the event that, in the opinion of the Management, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

4. Object.

4.1 The Company's main object is to develop and operate as well as market and provide services for software and IT products.

4.2 The Company may also acquire and hold direct and indirect stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings; this may also include the administration, development and management of such shareholdings.

4.3 The Company's object further includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

4.4 The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

4.5 The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

4.6 The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

4.7 In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

4.8 Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence which has not been obtained by the Company beforehand.

5. Duration. The Company is established for an indefinite period of time.

Share capital, Transfer of shares

6. Share capital.

6.1 The share capital of the Company amounts to one million eight hundred eighty-eight thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 1,888,125.-), divided into five thousand two hundred and eighty-six (5,286) class A shares (the "Class A Shares") and nine thousand eight hundred nineteen (9,819) class B shares (the "Class B Shares"), each with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each.

6.2 In addition to the share capital, the shareholder(s) of the Company (the "Shareholder(s)") may decide to set up a share premium account. Any premium paid on shares in addition to the par value must be transferred into this share premium account. The funds of the share premium account may be used by the Company to redeem the Company's own shares from Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

6.3 In addition to the share capital and share premium account, the Company may maintain a capital contribution account 115 (compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») on which the Company shall allocate any capital contributions to the Company which will be made without issue by the Company of any new shares in consideration for the relevant contribution.

6.4 The share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by the Shareholders in accordance with these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to any amendment of these Articles.

6.5 The Company may only acquire its own shares for the purpose of and subject to their immediate cancellation.

7. Shares.

7.1 All shares will be and remain in registered form.

7.2 Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions adopted by the Shareholders.

7.3 Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

7.4 Each share of the Company is indivisible vis à vis the Company. Co-owners of shares must be represented by a common representative vis à vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the share until a common representative has been notified by the co-owners to the Company in writing or by fax.

8. Transfer of shares.

8.1 Subject to para. 8.5, the shares may be transferred freely amongst the Shareholders.

8.2 Where the Company has a sole Shareholder, such Shareholder may freely transfer his/her/its shares.

8.3 Where the Company has several Shareholders, any transfer of shares to third parties requires the consent of the Shareholders representing at least three quarters of the issued share capital and is subject to paras.8.5 and 16.5 of these Articles.

8.4 Any transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. No transfer of shares is binding vis à vis the Company or vis à vis third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

8.5 Notwithstanding the aforesaid, further transfer restrictions, including without being limited to notifications of the intention to sell, rights of first refusal, tag-along rights and drag-along rights, may result from relevant provisions of any shareholders' agreement pertaining to the Company.

Management; Auditor

9. Managers.

9.1 The Company shall be managed by one or several managers, whether Shareholders or not (the "Manager(s)").

9.2 The Manager(s) are appointed by the Shareholders who determine (i) their number and (ii) the limited or unlimited duration of their mandate.

9.3 The Manager(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected and may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

9.4 The Shareholders may decide to qualify the appointed Manager(s) as class A managers and class B managers.

9.5 Even after the term of their mandate, the Manager(s) are not entitled to disclose confidential information of the Company or any Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

10. Board of Managers.

10.1 Where more than two Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board").

10.2 The Board will appoint one Manager as chairman (the "Chairman of the Board").

10.3 The Board may also appoint a secretary, whether a Manager or not, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders.

11. Powers and Organization of Management.

11.1 Every Manager or the Board (as applicable) (the "Management") is vested with powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of an administrative or a disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg to the Shareholders fall within the competence of the Management.

11.2 The Management may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

11.3 The Management may implement its own rules of procedures to be complied with.

11.4 The Management may confer certain powers and/or special mandates, including the representation of the Company vis-à-vis third parties to one or several Manager(s), Shareholder(s) or third person(s), any of these acting either alone or jointly.

12. Meetings of the Board and Written Decisions.

12.1 The Board will meet upon the request of any Board member.

12.2 The Chairman of the Board will inform each Board member of place, date, time and agenda of the meeting by written notice or e-mail. Such notice must be received by the Board members at least twenty-four hours prior to the meeting. No separate notice is required for meetings held at places, dates and times specified in a time schedule previously adopted by a decision of the Board and in cases of urgency.

12.3 The notice requirement may be waived by unanimous written consent by all Board members at the meeting of the Board or otherwise.

12.4 The Chairman of the Board will preside at all Board meetings. In her/his absence the Board may appoint another Board member as Chairman of the Board pro tempore by vote of the majority of the Managers present or represented at such meeting.

12.5 Board members may act at any Board meeting by appointing another Board member in writing as her/his representative.

12.6 Board members may participate in a Board meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

12.7 Subject to section 12.8, the quorum for Board meetings is the presence or representation at the relevant Board meeting of a majority of the Board members holding office.

12.8 If the appointed Managers have been qualified as class A managers and class B managers, the quorum for Board meetings is the presence or representation at the relevant Board meeting of a majority of the Board members holding office, including at least one class A manager and one class B manager.

12.9 Decisions of the Board are taken by a majority of the votes of the Board members present or represented at the relevant Board meeting.

12.10 The minutes of Board decisions must be drawn up and signed by all Board members present at the relevant meeting. Any powers of attorney will remain attached to the minutes.

12.11 A written decision signed by all Managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in either a single document signed by all Managers or in several separate documents all with the same content each of them signed by one or several Manager(s).

12.12 Where only one or two Managers have been appointed, such Manager must draw up minutes of his/her decisions in writing and sign these.

13. Representation of the Company.

13.1 Where only one or two Managers have been appointed, the Company will be bound vis à vis third parties by the sole signature of any Manager.

13.2 Where the Company is managed by a Board, the Company will be bound vis à vis third parties by the joint signatures of any two Board members.

13.3 Notwithstanding the above, with regard to acts of any class A manager, the Company will be bound vis à vis third parties only by the joint signatures of one class A manager and one class B manager, if the sole shareholder or the Shareholders (as applicable) have appointed a class A manager(s) and class B manager(s).

14. Conflict of Interests.

14.1 No contract or other business between the Company and another company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that one or several duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, (i) has a personal interest in, or (ii) is a duly authorised representative and/or shareholder of the said other company or firm (the "Conflicted Representative").

14.2 Except as otherwise provided for hereafter, the Conflicted Representative shall not be automatically prevented from participating in the deliberations or voting on any such transaction, contract or other business. For all contracts or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length, the Conflicted Representative shall inform the Board of any such personal interest and shall not deliberate or vote on any such transaction or other business, and the Shareholders shall be notified of such transaction or other business and the Conflicted Representative's interest therein.

14.3 If the Conflicted Representative is the sole Manager of the Company, the relevant contract or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length shall be approved by the General Meeting of Shareholders or the Sole Shareholder (as the case may be).

15. Audit.

15.1 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has twenty-five (25) or less Shareholders, the Shareholders may decide, without being obliged to do so, to have the annual accounts audited by one or more statutory auditors, being either Shareholders or third persons.

15.2 The auditor(s) shall be appointed by the Shareholders who shall determine the (i) number of auditors, (ii) remuneration of the auditor(s) and (iii) duration of the mandate of the auditor(s). The auditor(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

Shareholders

16. Shareholders' Resolutions.

16.1 The Shareholders decide by passing resolutions either in Shareholders' meetings or, subject to the limitations set forth in these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by written resolutions.

16.2 One vote is attached to each share, except as otherwise provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

16.3 Any amendment to the Articles must be approved by (i) the majority of Shareholders in number and (ii) three-quarters of the issued share capital, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles.

16.4 All other Shareholders' resolutions will be taken by Shareholders representing more than half of the issued share capital of the Company, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles. In case the quorum is not reached at the first meeting, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of issued share capital represented.

16.5 Any resolutions passed in respect of the following matters shall, further to any other requirements pursuant to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles, require the consent of Shareholders who alone or jointly hold more than 50% of all Class B Shares:

(i) any kind of transformation (including mergers, spin-offs, conversions etc.) of the Company within the meaning of Sections XIV, XV, XVbis, XVter of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time;

(ii) winding up or liquidation of the Company;

(iii) measures relating to an increase or decrease of the Company's share capital;

(iv) other amendments to the Company's articles of association; including (but not limited to) the alteration of any rights, preferences or privileges of the Class B Shares or the creation of any new class or series of shares having rights, preferences or privileges;

(v) appointment and dismissal of members of the Management, conclusion, amendments and termination of their service agreements as well as the discharge of the members of the Management;

(vi) approval of the annual financial statements and appropriation of profits, including any distribution of annual profits to the Shareholders;

(vii) appointment of the Company's auditors;

(viii) approval of any transfers of shares inter vivos [to third parties];

(ix) exemptions from non-compete obligations;

(x) any resolutions that require a qualified majority of the Shareholders under any applicable statutory law.

17. Written Resolutions.

17.1 If the Company has twenty five (25) or less Shareholders, the Shareholders' resolutions do not have to be passed in Shareholders' meetings but may also be passed by written resolution.

17.2 The text of resolutions to be adopted by written resolution will be sent to the Shareholders in writing by the Management by registered letter, letter, e-mail or fax. Shareholders are under the obligation to cast their vote and send it back to the Management of the company by registered letter, letter, e-mail or fax within fifteen (15) days as from the receipt of the letter. Any votes not cast within this time frame will be considered as having abstained from voting.

17.3 The formal requirements set forth in para. 17.2 for passing written Shareholders' resolutions may be waived by unanimous written resolution of all Shareholders in the relevant written resolution or otherwise.

The formal requirements set forth in para. 17.2 for passing written Shareholders' resolutions do not apply if the Company has only one Shareholder. All resolutions adopted by a sole Shareholder must, however, be documented in writing and signed by the sole Shareholder.

17.4 Any copies or extracts of the written Shareholders' resolutions shall be certified by the Management.

18. Shareholders' meetings (annual and extraordinary).

18.1 The holding of an annual Shareholders' meeting shall only be held if the Company has more than twenty-five (25) Shareholders. In this case, these Articles shall be amended so as to indicate date and time at which such annual Shareholders' meeting shall be held.

18.2 Extraordinary Shareholders' meetings are convened in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by notice of the Management, the auditor(s) of the Company or the Shareholder(s) representing at least half of the issued share capital of the Company.

18.3 A Shareholders' meeting may only be held abroad if, in the opinion of the Management, this should be necessary due to circumstances of force majeure.

18.4 The notice convening the Shareholders' meeting and indicating its place, date, time and agenda shall be sent to the Shareholders at least eight (8) days prior to the Shareholders' meeting. If all Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting, they may state that they have been informed about the agenda of the meeting and waive the aforesaid requirement of prior notice.

18.5 Any duly constituted Shareholders' meeting represents the Shareholders of the Company.

18.6 If the Company has only a sole Shareholder, this sole Shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders by applicable law and these Articles. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, as amended from time to time, are not applicable to that situation.

19. Procedure at Shareholders' meetings.

19.1 A Shareholder may act at a Shareholders' meeting by appointing a representative, who does not have to be a Shareholder but shall be a legal, tax or business consultant who is obliged to professional confidentiality, in writing or by fax.

19.2 Shareholder(s) may participate in a Shareholders' meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

19.3 The Management may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a Shareholders' meeting.

19.4 The Chairman of the Board, or in his/her absence, any other person designated by the Shareholders will preside at each Shareholders' meeting (the "Chairman of the Shareholders' Meeting").

19.5 The Chairman of the Shareholders' Meeting will appoint a secretary. The Shareholders will appoint one or several scrutineer(s). The Chairman of the Shareholders' meeting together with the secretary and the scrutineer(s) form the bureau of the general meeting (the "Bureau").

19.6 An attendance list indicating (i) name of the Shareholders, (ii) number of shares held by them and, if applicable, (iii) name of the representative, must be drawn up and signed by the members of the Bureau.

19.7 Minutes of the resolutions of the Shareholders' meeting shall be drawn up and signed by the Bureau.

19.8 Copies or extracts of the minutes of the Shareholders' meeting shall be certified by the Management.

20. Reserved matters. No resolution, decision or action shall be passed, made or taken by the Company or by the Management, employees or agents in relation to any of following matters (the "Reserved Matters") without the prior consent of Shareholders who alone or jointly hold more than 50% of all Class B Shares:

(i) any material change to the business or business purpose of the Company, including, without limitation, any transfer of the Company's business to a third party in one or several stages, or the grant of a licence or "franchise" to a third party to conduct the Company's business, whether geographically restricted or not;

(ii) any acquisition, sale, contribution or any other form of transfer or disposal of all or a part of the Company's intangible assets or tangible assets with a market value exceeding EUR 50,000;

(iii) approval and/or amendment of the annual budget of the Company as specified herein;

(iv) guarantees to any third party, indebtedness or creation or incurrence of any mortgage, pledge, lien, charge or encumbrance in excess of EUR 20,000 in each individual case;

(v) any acquisition, transfer, subscription or any other disposition of any interest or shares by the Company in any other company, group or entity, including any disposal over shares or interests and material assets held by the Company (sale, purchase, transfer, assignment, pledge, charge, liens or any other encumbrances);

(vi) setting up of any subsidiary branch offices and/or relocation of the operations;

(vii) implementation of any program of the Company or direct or indirect participation in the share capital of the Company for the participation of the management and/or employees in the results (including, but not limited to, bonus programs, incentive programs, options);

(viii) conclusion, termination and amendment of employment or pension contracts with employees if the annual gross salary of the employee including any bonuses exceeds an annual amount of EUR 20,000;

(ix) conclusion, amendment or termination of any loan agreement in which the Company is creditor or debtor for loans exceeding in the aggregate amount EUR 20,000;

(x) conclusion, amendment or termination of purchase or supply contracts or any consortium or co-operation agreement including joint-ventures exceeding an aggregate liability for more than EUR 20,000 in the individual case;

(xi) licensing of any of the Companies' technology or other intellectual property rights on an exclusive basis which restricts the use, licensing or transfer thereof by the Company;

(xii) any specific remuneration or bonus payment to employees in excess of EUR 10,000 p.a. in the individual case outside of the employee's base salary or employment contract;

(xiii) conclusion, termination or amendment of any agreements with Shareholders or with companies affiliated with them;

(xiv) granting consent and/or giving instructions to the management of the Company to grant consent and/or to give instructions to the management of a subsidiary or exercise voting rights in shareholders' meetings of a subsidiary relating to any matters listed in this para. 20.

(xv) acquisition, purchase, sale or any other disposition (including transfer, assignment, pledge, encumbrance) over shares or (direct or indirect) interests in other companies (which shall also include any subsidiary with respect to actions and measures of the Company's management); sale or lease of the operation or substantial parts thereof to third parties;

(xvi) investment of available funds which are not required for the business operation, other than investments in securities of major banks or government issues or similar instruments;

(xvii) any capital contributions to subsidiaries or companies in which the Company holds any shares or interests;

(xviii) all agreements and business transactions (including selling, leasing, transfer, pledging and mortgaging of the intellectual property rights) with the Company on the one hand (including companies owned or controlled by the Company) and Shareholders or persons closely related to Shareholders;

(xix) any proposal relating to the listing of the shares of a subsidiary of the Company;

(xx) all other material business transactions out of the ordinary course of business.

Financial year, Distributions of earnings

21. Financial year.

21.1 The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December.

22. Approval of financial statements.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Management will draw up the annual accounts of the Company in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

22.2 The Management will submit the annual accounts of the Company to the company's auditor(s), if any, for review and to the Shareholders for approval.

22.3 Each Shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

23. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. Subject to the following, the Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. The reserve can be used in whole or in part to (i) absorb existing losses, if any, (ii) put into a reserve or provision, (iii) carry it forward to the next following financial year or (iv) be distributed to the Shareholders as a dividend.

If and to the extent that profits of the Company are being resolved to be distributed, the holder of Class B Shares shall be entitled to a first ranking preference dividend on their Class B Shares over all other shares in the Company in respect of such profit distributions to the effect that they shall receive in advance (and pro rata amongst themselves in the ratio they hold Class B Shares) from any such profits to be distributed to the shareholders of the Company an amount of up to one hundred twenty five Euro (EUR 125) per Class B Share (such amount of EUR 125 per Class B Share hereinafter: the "Class B Preference Amount", and any such preference profit distribution payable exclusively on Class B Shares hereinafter: the "Class B Preference Dividend").

If profits in excess of the amounts so distributable as Class B Preference Dividend shall be distributed by the Company, the holders of Class A Shares shall be entitled to a second ranking preference dividend on their Class A Shares over all other shares in the Company in respect of such profit distributions to the effect that they shall receive (pro rata amongst themselves in the ratio they hold Class A Shares) from any such remaining profits to be distributed to the shareholders of the Company an amount of up to the Class B Preference Amount per Class A Share (such amount per Class A Share hereinafter: the "Class A Preference Amount"; and any such preference profit distribution payable exclusively on Class A Shares hereinafter: the "Class A Preference Dividend").

If the distributable profits of the Company are not sufficient to pay the full Class B Preference Amount on every Class B Share and, subsequently, the full Class A Preference Amount on every Class A Share, the respective amounts unpaid shall accrue and increase the entitlement to a respective preference dividend of the holders of Class B Shares and/or holders of Class A Shares, as the case may be, in the respective following year or years, respectively.

Any distributable profits remaining after full payment of the Class B Preference Dividend to the holders of Class B Shares and of the Class A Preference Dividend to the holders of Class A Shares shall be distributed among all shareholders (including the holders of Class B Shares and the holders of Class A Shares) pro rata to their shareholdings (by nominal amounts) inter se.

24. Interim dividends. The Management is authorised to pay out interim dividends, provided that it applies the rules of allocation mentioned under para. 23 above and provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Dissolution, Liquidation

25. Dissolution and liquidation.

25.1 The dissolution of the Company may be resolved by its Shareholders with the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

25.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Shareholders determining powers and compensation of the liquidator(s).

25.3 After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets (the “Net Proceeds”) of the Company shall be distributed to the Shareholders as follows:

(b) Up to an aggregate amount of twenty million Euro (EUR 20,000,000) in Net Proceeds, all Shareholders shall receive from the Net Proceeds per each share an amount equal to their pro-rata shareholding in the Company, minus any Class A Preference Dividend or, as the case may be, Class B Preference Dividend previously paid on shares;

(c) For any Net Proceeds exceeding twenty million Euro (EUR 20,000,000), the allocation of Net Proceeds shall be in such manner that:

(i) the holders of Class A Shares will receive forty-nine per cent (49%) of the entire Net Proceeds minus any Class A Preference Dividend previously paid on the Class A Shares, whereas

(ii) the holders of Class B Shares will receive fifty-one per cent (51%) of the Net Proceeds, minus any Class B Preference Dividend previously paid on the Class B Shares.

Applicable Law

26. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined by the applicable law.

Nothing else being on the Agenda, the meeting is closed.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately EUR 3,600.- .

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze décembre,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché du Luxembourg).

Ont comparu:

1. Mr. Maximilian KOCH, homme d'affaires, né à Berlin (Allemagne), le 29 mars 1989, demeurant au 18, am GRENDCHEN, 1655 Luxembourg (ci-après “Associé 1”),

2. Mr. Giancarlo TOTTOLI, homme d'affaires, né à Zofingen (Suisse), le 3 août 1956, résidant à Heimensteinstrasse 8c, 8472 Seuzach / Suisse (“Associé 2”), et

3. Contino S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, Rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 172.332 (ci-après l'«Associé 3»), avec l'Associé 1 et l'Associé 2, les “Associés”.

ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg (le «Représentant»), en vertu de procurations lui délivrées, qui après avoir été signée ne varietur par le Représentant et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme mentionné ci-dessus, déclarent détenir l'intégralité des parts sociales émises par Jacktime S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 14, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.871 (la «Société») constituée originellement sous la dénomination de Umig Finance, suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz en date du 6 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 5, en date du 2 janvier 2012.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg), le par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 704, en date du 18 mars 2014 (les «Statuts»), contenant notamment l'adoption de la dénomination actuelle.

Les Associés, représentés comme mentionné ci-dessus, en leur qualité d'associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont pris à l'unanimité des voix, en assemblée générale extraordinaire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million huit cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros (1.868.750,- EUR), pour l'augmenter son montant actuel de dix-neuf

mille trois cent soixante-quinze euros (19.375,- EUR) à un million huit cent quatre-vingt-huit mille cent vingt-cinq euros (1.888.125,- EUR) par la création et l'émission de cinq mille cent quatre-vingt-six (5.186) nouvelles parts sociales de catégorie A, et neuf mille sept cent soixante-quatre (9.764) nouvelles parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, à libérer intégralement.

Souscription - Paiement

Est intervenue:

Contino S.A., préqualifiée et représentée comme ci-avant, laquelle déclare souscrire à toutes les cinq mille cent quatre-vingt-six (5.186) nouvelles parts sociales de catégorie A, et neuf mille sept cent soixante-quatre (9.764) nouvelles parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, émises et de les libérer intégralement comme suit, partiellement par:

a.- par apport en nature, par conversion de la Prime d'émission exclusivement attachée aux parts sociales existantes de la catégorie B en capital social pour un montant total de cent quatorze mille cent vingt-cinq euros (114.125,- EUR), intégralement alloué au compte capital social, pour la souscription de neuf cent treize (913) nouvelles parts sociales émises de catégorie B.

b.- par apport en nature, par conversion partielle d'une créance certaine liquide et exigible en capital social pour un montant total d'un million trois cent soixante-quatorze mille six cent vingt-cinq euros (1.374.625,- EUR), intégralement alloué au compte capital social, pour la souscription de cinq mille cent quatre-vingt-six (5.186) nouvelles parts sociales de catégorie A, et cinq mille huit cent onze (5.811) nouvelles parts sociales de catégorie B, et

c.- par apport en espèces d'un montant de trois cent quatre-vingt mille euros (EUR 380.000.-) intégralement alloué au compte capital social, pour la souscription de trois mille quarante (3.040) nouvelles parts sociales émises de catégorie B. ("Paiement en Numéraire").

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Mr. Maximilian KOCH, et Mr. Giancarlo TOTTOLI, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Max MAYER, préqualifié, en vertu d'une procuration,

reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description des apports en nature de (i) la conversion de la Prime d'émission exclusivement attachée aux parts sociales existantes de la catégorie B en capital social, (ii) la conversion partielle d'une créance certaine liquide et exigible en capital social et leur évaluation, et confirme la validité de la souscription et des paiements.

Preuve du paiement en numéraire

Preuve que la somme du paiement en numéraire a été donnée au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Déclaration

L'Assemblée Générale note que la souscription et libération des nouvelles parts sociales émises a été accepté par le Conseil de gérance et tous les Associés.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à une refonte complète des statuts et de leur donner la teneur suivante.:

1. "Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

1. Forme.

1.1 Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par l'Acte du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifié (l'«Acte»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

2. Dénomination de la Société.

2.1 La Société adopte la dénomination «Jacktime S.à r.l.».

3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg.

3.2 La Gérance est autorisée à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la municipalité du siège social de la Société.

3.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par une décision de la Gérance.

3.4 Au cas où la Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, elle pourra transférer temporairement le

siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

4. Objet.

4.1 L'objet principal de la Société consiste à développer et opérer ainsi que commercialiser et fournir des services de logiciel et des produits numériques.

4.2 En outre, la Société peut acquérir et détenir toutes sortes de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères; ceci inclut également l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

4.3 L'objet de la Société inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

4.4 La Société peut utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit.

4.5 La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

4.6 La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

4.7 D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

4.8 Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique qui n'a pas été obtenue par la Société auparavant.

5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Share capital, Transfer of shares

6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à un million huit cent quatre-vingt-huit mille cent vingt-cinq euros (1.888.125,- EUR) divisé en cinq mille deux cent quatre-vingt-six (5.286) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et neuf mille huit cent dix-neuf (9.819) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

6.2 En plus du capital social l'/les, associé(s) de la Société (l'«Associé» ou les «Associés») peuvent décider d'établir un compte de prime d'émission. Toutes les primes payées sur des parts sociales en plus de la valeur nominale doivent être transférées à ce compte prime d'émission. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé par la Société pour racheter les propres parts sociales de la Société par les Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale,

6.3 En plus du capital social et du compte prime d'émission, la Société peut tenir un compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» sur lequel la Société allouera toutes contributions en capital à la Société qui s'effectuera sans que la Société n'émette de nouvelles actions en contrepartie de la contribution appropriée.

6.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par les Associés conformément aux présents Statuts et aux lois du Grand-Duché du Luxembourg applicables à toute modification des présents Statuts.

6.5 La Société peut uniquement acquérir ses propres parts sociales aux fins de et sous réserve de leur annulation immédiate.

7. Parts sociales.

7.1 Toutes les parts sociales sont et resteront nominatives.

7.2 La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions des Associés.

7.3 Chaque part sociale confère à son propriétaire une voix, sous réserve des limitations imposées par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

7.4 Chaque part sociale de la Société est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun. La Société a le droit de suspendre

l'exercice de tous les droits attachés aux parts sociales jusqu'à ce qu'un mandataire commun ait été notifié par les propriétaires à la Société par écrit ou facsimilé.

8. Transfert des parts sociales.

8.1 Sous réserve du paragraphe 8.5, les parts sociales peuvent être librement cédées entre les Associés.

8.2 Lorsque la Société a un Associé unique, cet Associé peut transférer ses parts sociales librement.

8.3 Lorsque la Société est composée de plusieurs Associés, tout transfert de parts sociales à des tiers requiert l'agrément des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social et est sous réserve des paragraphes 8.5 et 16.5 de ces Statuts.

8.4 Le transfert de parts sociales doit être formalisé par acte notarié ou par acte sous seing privé. Un tel transfert de parts sociales n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'il ait été signifié à la Société ou accepté par elle conformément aux règles sur le transfert de créances en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier de l'article 1690 du Code Civil.

8.5 Nonobstant ce qui précède, des restrictions de transfert supplémentaires, y inclus sans limitation des notifications de l'intention de vente, des droits de premier refus, droits de sortie et droits d'imposer une sortie forcée, peuvent résulter des dispositions pertinentes de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.

Gérance; Commissaire aux comptes

9. Gérants.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non Associés (le(s) «Gérant(s)»).

9.2 Le(s) Gérant(s) sont nommés par les Associés qui déterminent (i) leur nombre et (ii) la durée limitée ou illimitée de leur mandat.

9.3 Le(s) Gérant(s) exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) et révoqué(s) à tout moment par les Associés, avec ou sans motif.

9.4 Les Associés peuvent décider de nommer des gérants de classe A et des gérants de classe B.

9.5 Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, des informations confidentielles de la Société ou toute information concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

10. Conseil de Gérance.

10.1 Si plus de deux Gérants sont nommés, les Gérants formeront un conseil de gérance (le «Conseil»).

10.2 Le Conseil choisira parmi ses membres un président (le «Président du Conseil»).

10.3 Le Conseil pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

11. Pouvoirs des Gérants.

11.1 Chaque Gérant ou, le cas échéant, le Conseil (la «Gérance») est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts aux Associés sont de la compétence de la Gérance.

11.2 La Gérance peut également nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objectif.

11.3 La Gérance peut implémenter ses propres règles de procédures à se conformer.

11.4 La Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux, notamment la représentation de la Société vis-à-vis des tiers à un ou plusieurs Gérant(s), Associé(s) ou tiers, agissant chacun soit seul ou conjointement.

12. Réunions du Conseil et résolutions circulaires.

12.1 Le Conseil de Gérance se réunira à la demande d'au moins deux membres du Conseil de Gérance, et si le Conseil de Gérance est composé de gérants de catégories A et B, à la demande d'au moins un gérant de chacune de ces catégories.

12.2 Le Président du Conseil indiquera à chaque membre du Conseil le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion par convocation écrite ou par e-mail. Cette convocation devra être envoyée aux membres du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date, une heure et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil et/ou en cas d'urgence.

12.3 Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord unanime de tous les membres du Conseil donné à la réunion ou autrement.

12.4 Le Président du Conseil présidera toutes les réunions du Conseil. En son absence, le Conseil désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion un autre membre du Conseil en tant que Président pro tempore.

12.5 Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit un autre membre du Conseil comme son mandataire.

12.6 Les membres du Conseil peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

12.7 Sous réserve de la section 12.8, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction.

12.8 Si les Gérants nommés ont été qualifiés de gérants de classe A et gérants de classe B, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction, y inclus un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

12.9 Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des votes des membres du Conseil présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président du Conseil a une voix prépondérante.

12.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil doivent être établies par écrit et signées par tous les membres du Conseil de Gérance présents ou représentés à la réunion pertinente. Toutes les procurations y seront annexées.

12.11 Une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants

12.12 Lorsqu'un seul Gérant ou deux Gérants a/ont été nommé, chaque Gérant doit établir des procès-verbaux de ses décisions par écrit et les signer.

13. Représentation de la Société.

13.1 En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux membres du Conseil.

13.3 Nonobstant ce qui précède, eu égard des actes effectués par chacun des gérants de classe A, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, les Associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y inclus, sans s'y limiter, tout Gérant, (i) y auront un intérêt personnel, ou (ii) en seront des représentants valablement autorisés et/ou des associés de ces sociétés ou firmes (le «Représentant en Conflit»)

14.2 Sauf dispositions contraires ci-dessous, le Représentant en Conflit, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à une telle transaction ou contrat ou autre opération. Pour tout contrats ou autres opérations qui (i) ne tombent pas dans le cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclus dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, le Représentant en Conflit en avisera le Conseil et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction ou autre opération, et les actionnaires seront informés de cette transaction et autre opération ainsi que du conflit du Représentant en Conflit concernant cette transaction ou autre opération

14.3 Si le Représentant en Conflit est le Gérant unique de la Société, ladite transaction ou opération, autres que celles (i) tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, devra être approuvée par l'assemblée des Associés ou l'Associé unique (selon le cas).

15. Commissaire aux comptes.

15.1 Si aucun commissaire aux comptes n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les Associés pourront, sans en être obligés, faire auditer les comptes annuels par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Associé(s) ou non.

15.2 Le(s) commissaire(s) aux comptes sera/seront nommé(s) par les Associés qui détermineront (i) le nombre du/des commissaire(s) aux comptes, (ii) la rémunération du/des commissaire(s) aux comptes et (iii) la durée du mandat du/des commissaire(s) aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par les Associés.

Associés

16. Résolutions des Associés.

16.1 Les Associés prennent leurs décisions en adoptant des résolutions soit lors de réunions d'Associés ou, sous réserve des limitations des présents Statuts et des lois du Grand-Duché de Luxembourg, par résolutions écrites.

16.2 Chaque part sociale donne droit à une voix, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

16.3 Toute modification des Statuts devra être approuvée par (i) la majorité du nombre des Associés et (ii) les trois-quarts du capital social émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts.

16.4 Toutes autres résolutions des Associés seront adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts. Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint lors de la première réunion, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées par une majorité des voix exprimées, indépendamment de la part du capital social émis représenté.

16.5 Toutes les résolutions adoptées dans le cadre des questions suivantes requerront, en plus de toutes autres exigences prévues par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts, le consentement des Associés qui seul ou conjointement détiennent plus de 50% de toutes les Parts Sociales de Catégorie B:

(i) toute sorte de transformation (y inclus les fusions, conversions, etc.) de la Société au sens des Sections XIV, XV, XVbis, XVter de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autres;

(ii) dissolution ou liquidation de la Société;

(iii) Mesures relatives à une augmentation ou diminution du capital social de la Société;

(iv) toutes autres modifications des statuts de la Société; y inclus (mais sans limitation) l'altération des droits, préférences ou privilèges des Parts Sociales de Catégorie B ou la création de nouvelles catégories ou séries de parts sociales ayant des droits, préférences ou privilèges;

(v) nomination et révocation des membres de la Gérance, conclusion modification et fin de leurs contrats de services ainsi que le quitus aux membres de la Gérance;

(vi) approbation des comptes annuels et allocation des bénéfices, y inclus toute distribution des bénéfices annuels aux Associés;

(vii) nomination des commissaires aux comptes;

(viii) approbation de tous transferts de parts sociales inter vivos à des tiers;

(ix) exemption des obligations de non-concurrence;

(x) toutes décisions qui requièrent une majorité qualifiée des Associés en vertu de toute législation applicable.

17. Résolutions écrites.

17.1 Si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés ne devront pas nécessairement être adoptées lors de réunions mais pourront également être adoptées par voix circulaires.

17.2 Les résolutions à adopter par voix circulaire seront envoyées aux Associées par écrit par la Gérance par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé. Les Associés ont l'obligation de voter et de renvoyer leur bulletin de vote à la Gérance de la Société par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé endéans quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre. Tous les votes non émis durant cette période seront considérés comme une abstention de vote.

17.3 Il est possible de déroger aux exigences énoncées au paragraphe 17.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés par décision écrite unanime de tous les Associés dans une résolution écrite appropriée ou autrement.

Les exigences énoncées au paragraphe 17.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés ne s'appliqueront pas si la Société ne compte qu'un Associé. Toutes les résolutions adoptées par un Associé unique devront, en revanche, être documentées par écrit et signé par l'Associé Unique.

17.4 Toutes les copies ou extraits des résolutions écrites des Associés devront être certifiées par la Gérance.

18. Assemblées (annuelle et extraordinaire) des Associées.

18.1 Il sera nécessaire de tenir une assemblée générale annuelle des Associés uniquement si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés. Dans ce cas, les présents Statuts seront modifiés afin d'indiquer la date et l'heure à laquelle cette assemblée générale annuelle des Associés se tiendra.

18.2 Les assemblées générales extraordinaires des Associés sont convoquées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg par notification de la Gérance, de(s) commissaire(s) aux comptes de la Société ou de(s) Associé(s) représentant au moins la moitié du capital social émis de la Société.

18.3 Une assemblée d'Associés ne pourra uniquement être tenue à l'étranger si, selon la Gérance, cela est nécessaire dû à des circonstances de force majeure.

18.4 L'avis convoquant l'assemblée des Associés et indiquant son lieu, date, heure et ordre du jour sera envoyé au moins huit (8) jours avant l'assemblée des Associés. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée des Associés, ils peuvent déclarer avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à l'exigence de convocation préalable.

18.5 Toute assemblée des Associés dûment constituée représente les Associés de la Société.

18.6 Si la Société ne compte qu'un Associé unique, cet Associé Unique exerce les pouvoirs accordés à l'assemblée générale des Associées par la loi applicable et les présents Statuts. Les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre, ne s'appliquent pas à cette situation.

19. Procédure lors des assemblées des Associés.

19.1 Un Associé peut prendre part à une assemblée des Associés en désignant par écrit ou facsimilé un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être Associé.

19.2 L'/les Associé(s) peut/peuvent participer à une assemblée des Associés par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux participants de communiquer entre eux de façon simultanée. Cette participation équivaut à une présence physique à la réunion.

19.3 La Gérance peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une assemblée des Associés.

19.4 Le Président du Conseil ou, en son absence, toute autre personne désignée par les Associés présidera chacune des assemblées des Associés (le «Président de l'Assemblée des Associés»).

19.5 Le Président de l'Assemblée des Associés désignera un secrétaire. Les Associés désigneront un ou plusieurs scrutateur(s). Le Président de l'Assemblée des Associés conjointement avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) formeront le bureau de l'assemblée générale (le «Bureau»).

19.6 Une liste de présence indiquant (i) le nom des Associés, (ii) le nombre de parts sociales qu'ils détiennent et, le cas échéant, (iii) le nom du représentant, sera rédigée et signée par les membres du Bureau.

19.7 Les procès-verbaux des décisions de l'assemblée des Associés seront rédigés et signés par le Bureau.

19.8 Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée des Associés seront certifiés par la Gérance.

20. Sujets réservés. Aucune résolution, décision ou action ne sera passée, prise ou accomplie par la Société ou la Gérance, les employés ou agents en rapport avec tous les sujets suivants (les «Sujets Réservés») sans le consentement préalable des Associés qui seuls ou conjointement détiennent plus de 50% de toutes les Parts Sociales de Catégorie B:

(i) tout changement significatif de l'activité ou l'objet social de la Société, y inclus, sans limitation, tout transfert de l'activité de la Société à un tiers en une ou plusieurs étapes, ou l'octroi d'une licence ou franchise à un tiers pour gérer l'activité de la Société, restreint géographiquement ou non;

(ii) toute acquisition, vente, contribution ou toute autre forme de transfert ou cession de tout ou partie des bien corporels ou incorporels d'une valeur de marché excédant EUR 50.000;

(iii) approbation et/ou modification du budget annuel de la Société tel que spécifié dans les présentes;

(iv) garanties à tout tiers, dette ou création de toute hypothèque, gage, droit de rétention, charge ou privilège excédant EUR 20.000 dans chaque cas;

(v) toute acquisition, transfert, souscription ou toute autre disposition de tout intérêt ou parts sociales par la Société dans tout autre société, groupe ou entité, y compris toute cession de parts sociales, intérêts et biens matériels détenus par la Société (vente, achat, transfert, cession, gage, charge, rétention ou tout autre charge);

(vi) mise en place de tous bureaux de filiales et/ou relocalisation des opérations;

(vii) mise en place de tout programme de la Société ou participation directe ou indirecte dans le capital social de la Société pour la participation de la gérance et/ou des employés aux résultats (y inclus, sans limitation, programmes de bonus, programmes incitatifs, options);

(viii) conclusion, résiliation ou modification des contrats de travail et de retraite avec les employés si le salaire brut annuel de l'employé incluant tous bonus excède un montant annuel de EUR 20.000;

(ix) conclusion, modification ou résiliation de tout contrat de prêt dans le cadre duquel la Société est créancière ou débitrice pour des prêts excédant un montant total de EUR 20.000;

(x) conclusion, modification ou résiliation d'achat ou de contrat d'approvisionnement ou tout contrat de consortium ou de co-opération incluant des joint-ventures excédant une responsabilité totale supérieure à EUR 20.000 dans chaque cas;

(xi) octroi de licence de tous droits de technologie de la Société ou de tout autre droit de propriété intellectuelle sur une base exclusive qui restreint leur utilisation, licence ou transfert par la Société;

(xii) tout paiement de rémunération ou bonus spécifiques aux employés supérieur à EUR 10.000 par an dans le cas individuel en sus du salaire de base ou du contrat de travail de l'employé;

(xiii) conclusion, modification ou résiliation de tous contrats avec les Associés ou avec les sociétés qui leur sont affiliées;

(xiv) octroi de consentement et/ou d'instruction à la gérance de la Société pour consentir et/ou donner des instructions à la gérance d'une filiale ou exercer des droits de vote lors de réunions des associés d'une filiale en rapport avec tous sujets listés dans le présent paragraphe 20;

(xv) acquisition, achat, vente ou toute autre cession (y compris le transfert, la cession, le gage, le privilège) de parts sociales ou intérêts (directs ou indirects) dans d'autres sociétés (qui incluront aussi toute filiale en rapport avec les actions et mesures de la gérance de la Société); vente ou location de l'opération ou de ses parties substantielles à des tiers;

(xvi) investissement de fonds disponibles qui ne sont pas exigés pour les activités commerciales, autres que des investissements dans des titres de grandes banques, des émissions publiques ou des instruments similaires;

(xviii) tous contrats et transactions commerciales (y compris la vente, location, transfert, gage et hypothèque des droits de propriété intellectuelles) avec la Société d'une part (y inclus les sociétés détenues ou contrôlées par la Société) et les Associés ou des personnes étroitement liées aux Associés;

- (xix) toute proposition relative à la cotation des actions d'une filiale de la Société;
- (xx) toutes autres transactions commerciales importantes sortant du cours normal des affaires.

Exercice social, Distributions des gains

21. Exercice social.

21.1 L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

22. Approbation des comptes annuels.

22.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et la Gérance établit les comptes annuels de la Société conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

22.2 La Gérance soumettra les comptes annuels de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour revue et aux Associés pour approbation.

22.3 Tout Associé peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société tel que prévu par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

23. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société. Sous réserve de ce qui suit, les Associés décideront de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. La réserve peut être utilisée intégralement ou en partie pour (i) absorber les pertes existantes, le cas échéant, (ii) être versée sur un compte de réserve ou de provision, (iii) être reportée au prochain exercice social ou (iv) être distribuée aux Associés en tant que dividende.

Si et dans la mesure où il est décidé que les bénéfices de la Société seront distribués, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir un dividende préférentiel de premier rang sur les Parts Sociales de Catégorie B par rapport à toutes les autres parts sociales dans la Société dans le cadre de ces distributions de bénéfices au motif qu'ils recevront en avance (et au pro rata parmi eux du ratio de Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent) de ces bénéfices restants à distribuer aux associés de la Société un montant maximum de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) par Part Sociale de Catégorie B (ce montant de EUR 125.- par Part Sociale de Catégorie B: le «Montant Préférentiel de Catégorie B»), et toute distribution préférentielle de bénéfice payable exclusivement sur les Parts Sociales de Catégorie B: le «Dividende Préférentiel de Catégorie B»).

Si les bénéfices en excès des montants ainsi distribuables en tant que Dividende Préférentiel de Catégorie B sont distribués par la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir un dividende préférentiel de second rang sur leurs Parts Sociales de Catégorie A par rapport à toutes les autres parts sociales dans la Société dans le cadre de ces distributions de bénéfices au motif qu'ils recevront en avance (et au pro rata parmi eux du ratio de Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent) de ces bénéfices restants à distribuer aux associés de la Société un montant maximum correspondant au Montant Préférentiel de Catégorie B par Part Sociale de Catégorie A (ce montant par Part Sociale de Catégorie A: le «Montant Préférentiel de Catégorie A»), et toute distribution préférentielle de bénéfice payable exclusivement sur les Parts Sociales de Catégorie A: le «Dividende Préférentiel de Catégorie A»).

Si les bénéfices distribuables de la Société ne suffisent pas à payer le Montant Préférentiel de Catégorie B total sur chaque Part Sociale de Catégorie B et, de manière subséquente, le Montant Préférentiel de Catégorie A total sur chaque Part Sociale de Catégorie A, les montants respectifs impayés augmenteront le droit à un dividende préférentiel respectif des détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B et/ou Parts Sociales de Catégorie A, selon le cas, pour l'année ou les années suivantes respectives, respectivement.

Tous bénéfices distribuables restant après le paiement total du Dividende Préférentiel de Catégorie B aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A seront distribués parmi les autres associés (y compris les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A) pro rata de leur participations (par montants nominaux) inter se.

24. Dividendes intérimaires. La Gérance est autorisée à verser des dividendes intérimaires sur la base de comptes intérimaires actuels, à condition qu'il soit appliqué les règles d'affectation mentionnées sous le paragraphe 23 ci-dessus et à condition que ces comptes intérimaires montrent que la Société ait suffisamment de fonds disponibles pour une telle distribution.

Dissolution, Liquidation

25. Dissolution et liquidation.

25.1 La Société peut être dissoute par une décision des Associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf disposition contraire des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

25.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

25.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y inclus les taxes et frais de liquidation, l'actif net (l'«Actif Net») de la Société sera réparti entre tous les Associés comme suit:

(a) un montant maximum de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000) en Actif Net, tous les Associés recevront de l'Actif Net pour chaque part sociale un montant égal à leur participation pro-rata dans la Société, diminué de tout Dividende Préférentiel de Catégorie A ou, selon le cas, tout Dividende Préférentiel de Catégorie B préalablement payé sur parts sociales;

(b) pour tout Actif Net excédant vingt millions d'euros (EUR 20.000.000), l'allocation de l'Actif Net se fera de la manière à ce que:

I. les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B recevront quarante-neuf pourcents (49%) de l'Actif Net total, diminué de tout Dividende Préférentiel de Catégorie A préalablement payé sur les Parts Sociales de Catégorie A, alors que

II. les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A recevront cinquante-et-un pourcents (51%) de l'Actif Net total, diminué de tout Dividende Préférentiel de Catégorie B préalablement payé sur les Parts Sociales de Catégorie B.

Loi applicable

26. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement 3.600,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 17 décembre 2015. Relation GAC/2015/11175. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015205581/889.

(150231800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

A. Menarini Participations Internationales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 9.956.

L'an deux mille quinze,

le trois décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 9.956.

La Société fut constituée suivant acte notarié en date du 26 novembre 1971, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 08 avril 1972, numéro 47.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 décembre 2013, publié au Mémorial C en date du 17 décembre 2013, sous le numéro 3200 et page 153594.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Giovanni d'AUBERT, administrateur, demeurant à Fentange, Grand-Duché de Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Paul CAPELLINI, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Sebastien LORMANT, employé privé, demeurant à Lexy (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de CENT MILLIONS D'EUROS (100'000'000.- EUR) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de HUIT CENT VINGT-SIX MILLIONS HUIT CENT VINGT MILLE EUROS (826'820'000.- EUR) à un montant de NEUF CENT VINGT-SIX MILLIONS HUIT CENT VINGT MILLE EUROS (926'820'000.- EUR) par voie de création et d'émission de cent mille (100'000) actions nouvelles de la Société ayant une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) chacune;

2. Renonciation par les actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription, et souscription et libération partielle des actions nouvellement émises par A. MENARINI INDUSTRIE FARMACEUTICHE RIUNITE S.r.l., au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de VINGT-CINQ MILLIONS D'EUROS (25'000'000.- EUR);

3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société afin qu'il soit lu comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à NEUF CENT VINGT-SIX MILLIONS HUIT CENT VINGT MILLE EUROS (926'820'000.- EUR) représenté par neuf cent vingt-six mille huit cent vingt (926'820) actions ordinaires d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) chacune.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux termes et conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.»;

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social d'un montant de HUIT CENT VINGT-SIX MILLIONS HUIT CENT VINGT MILLE EUROS (826'820'000.- EUR), divisé en huit cent vingt-six mille huit cent vingt (826'820.-) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) par action, étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée générale, réunissant donc l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'augmenter le montant du capital social souscrit de la Société d'un montant de CENT MILLIONS D'EUROS (100'000'000.- EUR) afin de porter celui-ci de son montant actuel de HUIT CENT VINGT-SIX MILLIONS HUIT CENT VINGT MILLE EUROS (826'820'000.- EUR) à un montant de NEUF CENT VINGT-SIX MILLIONS HUIT CENT VINGT MILLE EUROS (926'820'000.- EUR) par l'émission de cent mille (100'000) actions nouvelles supplémentaires (les «Actions Nouvelles»), d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) par action, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE d'accepter que toutes les Actions Nouvelles soient intégralement souscrites par l'un des actionnaires existants, à savoir:

A. MENARINI INDUSTRIE FARMACEUTICHE RIUNITE S.r.l., une société dûment constituée et existant valablement conformément au droit italien, dont le siège est sis 3, Via Sette Santi, Florence (I), Italie,

au prix de MILLE EUROS (1'000.- EUR) par action nouvellement émise par la Société, le second et unique autre actionnaire existant ayant expressément renoncé à son droit préférentiel de souscription lors de la souscription de ces Actions Nouvelles.

Souscription et libération

Les actionnaires de la Société sont dûment représentés par Madame Alexandra POLDERVAART, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé, lesquelles, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire, les membres du bureau de l'assemblée générale et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Les Actions Nouvelles présentement souscrites par le seul souscripteur susnommé, la société «A. MENARINI INDUSTRIE FARMACEUTICHE RIUNITE s.r.l.», ont été partiellement libérées (soit à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de VINGT-CINQ MILLIONS EUROS (25'000'000.- EUR).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport ci-avant mentionné a été donnée au notaire instrumentant par la présentation d'un certificat de blocage des fonds ce que le notaire soussigné constate et reconnaît expressément.

Troisième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital ainsi réalisée et acceptée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, cette dernière DECIDE de modifier en conséquence l'article TROIS (3) des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à NEUF CENT VINGT-SIX MILLIONS HUIT CENT VINGT MILLE EUROS (926'820'000.- EUR) représenté par neuf cent vingt-six mille huit cent vingt (926'820,-) actions ordinaires d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux termes et conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.»

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de l'assemblée générale sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, relatif à la forme des actions émises suite à cette augmentation de capital ci-avant réalisée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de six mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau de l'assemblée générale extraordinaire ont signé avec Nous notaire soussigné le présent acte.

Signé: G. d'AUBERT, J.P. CAPELLINI, S. LORMANT, A. POLDERVAART, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 04 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28929. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015205069/114.

(150231067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Aberdeen Infrastructure Capital Holdings (France) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.078.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of December,

Before the undersigned, Maitre Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Aberdeen Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.833 (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, notary clerk, whose professional address is 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 14 December 2015.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that:

- the Sole Shareholder holds all of the shares in Aberdeen Infrastructure Capital Holdings (France) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.078 (the Company);

- the Company was incorporated on 15 December 2006, pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, a notary then resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 269, page 12872 of 28 February 2007. The Company's articles of association (the Articles) have been amended for the last time by deed of the notary Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, on March 6, 2015, published in the Mémorial under number 1207, page 57912 on May 8, 2015;

- the Company's share capital is set at twenty-five thousand euros (EUR 25,000), represented by one thousand (1,000) shares in registered form, having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each, all entirely subscribed and fully paid up;

- the Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;

- the Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);

- the Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the activity of the Company has ceased;

- (ii) the liquidation accounts have been prepared and show that all the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, except for those owed to the Sole Shareholder;

- (iii) it will receive all the outstanding assets of the Company; and

- (iv) it will assume all hidden or unknown liabilities (if any).

- the Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company dated 15 December 2015;

- the Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor;

- the Sole Shareholder resolves to grant full discharge for the performance of its mandate and in connection with the liquidation accounts to the board of managers of the Company;

- the Sole Shareholder resolves to transfer to it, as liquidation proceeds all the remaining assets of the Company, being:

- (a) 90% of the share capital of Douai Logi Services, a company (société par actions simplifiée), incorporated under French law, having its registered office at 19, rue Stephenson, 78180 Montigny-le-Bretonneux, France, registered with the Registry of the commercial court of Versailles under number 482 762 069, representing a corporate capital amount of EUR 33,300.-; and

- (b) 90% of the share capital of Nacre 2008, a company (société par actions simplifiée), incorporated under French law, having its registered office at 19, rue Stephenson, 78180 Montigny-le-Bretonneux, France, registered with the Registry of the commercial court of Versailles under number 488 742 537, representing a corporate capital amount of EUR 2,449,440.-;

- and to take all steps necessary to ensure that such transfers are enforceable against third parties;

- the Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, for a period of five years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation;

- the Sole Shareholder resolves to grant power to any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Maître Henri Beck, each of them acting individually:

- i. to carry-out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company (including, but not limited to, tax returns relating to financial years 2014 and 2015); and

- ii. to undertake any formalities necessary in connection with filing the Accounts and closing the Company's liquidation, these powers expiring one year after the closing of the Company's liquidation.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed was drawn up in Echternach, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour de décembre,

Par-devant le soussigné Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Aberdeen Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.833 (l'Associé Unique),

représenté par Peggy Simon, clerc de notaire, avec pour adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de Aberdeen Infrastructure Capital Holdings (France) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.078 (la Société);

- la Société a été constituée le 15 décembre 2006, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 269, page 12872 du 28 février 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivante acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, le 6 mars 2015, publié au Mémorial numéro 1207, page 57912 du 8 mai 2015;

- le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;

- l'Associé Unique a pris connaissance des Statuts et connaît parfaitement la situation financière de la Société;

- l'Associé Unique décide en sa qualité d'associé unique de la Société de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation;

- l'Associé Unique décide d'agir en tant que liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) l'activité de la Société a cessé;

(ii) les comptes de liquidation ont été préparés et montrent que l'ensemble du passif connu de la Société a été payé ou provisionné, excepté le passif dû à l'Associé Unique;

(iii) qu'il va recevoir tous les actifs restants de la Société; et

(iv) qu'il prendra à sa charge, le cas échéant, tout le passif caché ou inconnu à ce jour.

- l'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société datés 15 décembre 2015;

- l'Associé Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats en relation avec les comptes de la liquidation aux gérants;

- l'Associé Unique décide de se transférer comme boni de liquidation tous les actifs restants de la Société, à savoir:

a) 90% du capital social de Douai Logi Services, une société par actions simplifiée), constituée sous le droit français, ayant son siège social au 19, rue Stephenson, 78180 Montigny-le-Bretonneux, France, immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Versailles sous le numéro 482 762 069, représentant un montant du capital social de EUR 33.300,-; et

b) 90% du capital social de Nacre 2008, une société par actions simplifiée, constituée sous le droit français, ayant son siège social au 19, rue Stephenson, 78180 Montigny-le-Bretonneux, France, immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Versailles sous le numéro 488 742 537, représentant un montant du capital social de EUR 2.449.440,-;

et de faire tout ce qui est nécessaire afin de rendre ces transferts opposables aux tiers.

- l'Associé Unique décide de confirmer que la Société est par conséquent liquidée et sa liquidation est clôturée;

- l'Associé Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société au 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg durant une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et de payer tous les frais en rapport avec la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de Maître Henri Beck, chacun d'eux agissant individuellement:

(i) de faire et d'exécuter toutes les formalités nécessaires afin de compléter et d'enregistrer les déclarations fiscales manquantes de la Sociétés (y compris, mais non limitativement, les déclarations fiscales relatives aux exercices sociaux 2014 et 2015); et

(ii) de faire tout le nécessaire pour déposer / enregistrer les Comptes et tout ce qui est requis en relation avec la clôture de la liquidation de la Société,

ces pouvoirs expirant une (1) année après la clôture de la liquidation de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11129. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205071/142.

(150231751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Kadant Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.691.350,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.943.

Par résolutions signées en date du 1^{er} juillet 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Thomas O'Brien, avec adresse professionnelle au 9A, Clover Hill Drive, 01824 Chelmsford, États-Unis, de son mandat de gérant, avec effet au 30 juin 2015;
2. Nomination de Michael John Mc Kenney, avec adresse professionnelle au 1, Technology Park Drive, MA 01886 Westford, États-Unis, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208961/15.

(150235019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Aberdeen Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 82.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.833.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of December,

Before the undersigned, Maître Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Aberdeen Infrastructure II Limited, a private limited company, incorporated in England and Wales, having its registered office at Bow Bells House, 1 Bread Street, London, EC4M 9HH, United Kingdom (registered under number 09172323) (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, notary clerk, whose professional address is 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 14 December 2015.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that:

- the Sole Shareholder holds all of the shares in Aberdeen Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.833 (the Company);

- the Company was incorporated on 13 December 2006, pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, a notary then resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 223, page 10658 of 21 February 2007. The Company's articles of association (the Articles) have been amended for the last time by deed of the notary Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, on March 6, 2015, published in the Mémorial under number 1209, page 57994 on May 8, 2015;

- the Company's share capital is set at eighty-two thousand five hundred euros (EUR 82,500), represented by three thousand three hundred (3,300) shares in registered form, having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each, all entirely subscribed and fully paid up;
- the Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;
- the Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);
- the Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:
 - (i) the activity of the Company has ceased;
 - (ii) the liquidation accounts have been prepared and show that all the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, except for those owed to the Sole Shareholder;
 - (iii) it will receive all the outstanding assets of the Company; and
 - (iv) it will assume all hidden or unknown liabilities (if any).
- the Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company dated 15 December 2015;
- the Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor;
- the Sole Shareholder resolves to grant full discharge for the performance of its mandate and in connection with the liquidation accounts to the board of managers of the Company;
- the Sole Shareholder resolves to transfer to it, as liquidation proceeds all the remaining assets of the Company, being:
 - (a) 42.5% of the share capital of Eirenea S.A.S., a company (société par actions simplifiée), incorporated under French law, having its registered office at 19, rue Stephenson, 78180 Montigny-le-Bretonneux, France, registered with the Registry of the commercial court of Versailles under number 518 898 119, representing a corporate capital amount of EUR 545,740.-;
 - (b) 100 % of the share capital of Aberdeen Infrastructure Capital Holding (France) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 123.078, representing a corporate capital amount of EUR 25,000.-;
 - (c) 90% of the share capital of Douai Logi Services, a company (société par actions simplifiée), incorporated under French law, having its registered office at 19, rue Stephenson, 78180 Montigny-le-Bretonneux, France, registered with the Registry of the commercial court of Versailles under number 482 762 069, representing a corporate capital amount of EUR 33,300.-; and
 - (d) 90% of the share capital of Nacre 2008, a company (société par actions simplifiée), incorporated under French law, having its registered office at 19, rue Stephenson, 78180 Montigny-le-Bretonneux, France, registered with the Registry of the commercial court of Versailles under number 488 742 537, representing a corporate capital amount of EUR 2,449,440.-;
- and to take all steps necessary to ensure that such transfers are enforceable against third parties;
- the Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, for a period of five years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation;
- the Sole Shareholder resolves to grant power to any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Maître Henri Beck, each of them acting individually:
 - (i) to carry-out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company (including, but not limited to, tax returns relating to financial years 2014 and 2015); and
 - (ii) to undertake any formalities necessary in connection with filing the Accounts and closing the Company's liquidation. these powers expiring one year after the closing of the Company's liquidation.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed was drawn up in Echternach, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour de décembre,

Par-devant le soussigné Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Aberdeen Infrastructure II Limited, une société privée (private limited company), régie par les lois du Royaume-Uni, dont le siège social se situe à Bow Bells House, 1 Bread Street, London, EC4M 9HH, Royaume-Uni (inscrite au registre Companies House sous le numéro 09172323) (l'Associé Unique),

représenté par Peggy Simon, clerc de notaire, avec pour adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de Aberdeen Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 122.833 (la Société);

- la Société a été constituée le 13 décembre 2006, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 223, page 10658 du 21 février 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, le 6 mars 2015, publié au Mémorial numéro 1209, page 57994 du 8 mai 2015;

- le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 82.500,-) représenté par trois mille trois cents (3.300) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;

- l'Associé Unique a pris connaissance des Statuts et connaît parfaitement la situation financière de la Société;

- l'Associé Unique décide en sa qualité d'associé unique de la Société de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation;

- l'Associé Unique décide d'agir en tant que liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) l'activité de la Société a cessé;

(ii) les comptes de liquidation ont été préparés et montrent que l'ensemble du passif connu de la Société a été payé ou provisionné, excepté le passif dû à l'Associé Unique;

(iii) qu'il va recevoir tous les actifs restants de la Société; et

(iv) qu'il prendra à sa charge, le cas échéant, tout le passif caché ou inconnu à ce jour.

- l'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société datés 15 décembre 2015;

- l'Associé Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats en relation avec les comptes de la liquidation aux gérants;

- l'Associé Unique décide de se transférer comme boni de liquidation tous les actifs restants de la Société, à savoir:

(a) 42,5% du capital social de Eirenea S.A.S., une société par actions simplifiée, constituée sous le droit français, ayant son siège social au 19, rue Stephenson, 78180 Montigny-le-Bretonneux, France, immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Versailles sous le numéro 518 898 119, représentant un montant du capital social de EUR 545.740,-;

b) 100 % du capital social d'Aberdeen Infrastructure Capital Holding (France) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.078, représentant un montant du capital social de EUR 25.000,-;

c) 90% du capital social de Douai Logi Services, une société par actions simplifiée, constituée sous le droit français, ayant son siège social au 19, rue Stephenson, 78180 Montigny-le-Bretonneux, France, immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Versailles sous le numéro 482 762 069, représentant un montant du capital social de EUR 33.300,-; et

d) 90% du capital social de Nacre 2008, une société par actions simplifiée, constituée sous le droit français, ayant son siège social au 19, rue Stephenson, 78180 Montigny-le-Bretonneux, France, immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Versailles sous le numéro 488 742 537, représentant un montant du capital social de EUR 2.449.440,-;

et de faire tout ce qui est nécessaire afin de rendre ces transferts opposables aux tiers.

- l'Associé Unique décide de confirmer que la Société est par conséquent liquidée et sa liquidation est clôturée;

- l'Associé Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société au 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg durant une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et de payer tous les frais en rapport avec la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de Maître Henri Beck, chacun d'eux agissant individuellement:

(i) de faire et d'exécuter toutes les formalités nécessaires afin de compléter et d'enregistrer les déclarations fiscales manquantes de la Sociétés (y compris, mais non limitativement, les déclarations fiscales relatives aux exercices sociaux 2014 et 2015); et

(ii) de faire tout le nécessaire pour déposer / enregistrer les Comptes et tout ce qui est requis en relation avec la clôture de la liquidation de la Société,

ces pouvoirs expirant une (1) année après la clôture de la liquidation de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11130. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205072/154.

(150231749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Fidelity International Real Estate Fund Company 27, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.642.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2016055081/10.

(160014724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

AdbA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 70, rue de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 202.379.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "BLC Invest S.A.", établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 202094, (le "Fondateur"),

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude WASSENICH, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel;

- Madame Patricia SAND, employée privée, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel

ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel Fondateur, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la “Société”), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, la Société peut adopter une autre forme et le fait qu'elle ne comporte le cas échéant qu'un seul associé n'occasionnera en aucun cas sa dissolution.

Art. 2. La dénomination de la Société sera “AdbA S.à r.l.”.

Art. 3. La Société a pour objet l'administration et la gestion d'un organisme de formation professionnelle, ainsi que le commerce de prestations de service en informatique, la vente de matériel informatique et de logiciels, ainsi que toutes activités connexes.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder des hypothèques, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle est également autorisée à prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés à objet similaire ou analogue.

Elle pourra accomplir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous actes, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et permettant d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Pendant un délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux (dont l'héritier), soit par la Société elle-même.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule par les soins de la gérance sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la Société.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par quatre cents (400) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Le gérant administratif pourra accomplir seul toutes les démarches et formalités administratives et engager sous sa seule signature la Société dans toutes les opérations ou transactions dont le montant n'excédera pas EUR 50.000,- (cinquante mille euros).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Art. 11. La Société sera valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échet, et conservées au siège social de la Société.

S'ils sont plusieurs, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex, gramme ou courrier électronique un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réuniront en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

Art. 15. Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises comme suit:

- quorum de présence: devront être présents ou représentés les associés représentant la majorité en nombre et au moins les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées (pour se tenir endéans le mois).

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représenté.

- quorum de vote: les décisions seront prises à la majorité des trois-quarts des voix admises au vote.

Toutefois, les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

En outre, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Toute assemblée se tiendra au siège social ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la Société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les quatre cents (400) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par l'associé unique, la société "BLC Invest S.A.", pré-désignée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Monsieur Benjamin UNDREINER, gérant de société, né à Strasbourg (France), le 15 juin 1988, demeurant à F-67100 Strasbourg, 84, rue de la Redoute, (France), est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:
2. Le gérant technique sera nommé ultérieurement et dans les meilleurs délais par une décision de l'associé unique prise sous seing privé.
3. Le siège social de la Société est établi au 70, rue de Belval à L-4024 Esch-sur-Alzette

Autorisation d'établissement

Le notaire instrumentant a informé la partie comparante qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la Société serait soumise

à une loi particulière en rapport avec son activité, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante; elle devra également s'acquitter de toutes autres formalités éventuelles aux fins de rendre effective l'activité de la Société partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 17 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21725. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205073/194.

(150231509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Fidelity International Real Estate Fund Company 25, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.620.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2016055080/10.

(160014277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Alfaro Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.657.500,00.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 184.170.

In the year two thousand and fifteen, on the first of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ALDRICH INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered number 1860605, having its registered office in Trident Chambers, PO Box 146, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

hereby represented by Mr Diyar YAKUBOV, attorney, residing professionally at 8, Rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Limassol (Cyprus) on November 23rd, 2015.

Said proxy after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its mandatory, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the actual Sole Shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Alfaro Real Estate S.à r.l., with registered office at 8, Rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184.170, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 24th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 879 of April 5th, 2014. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on June 10th, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2119 of August 18th, 2015.

- The company's capital is set at eleven million nine hundred fiftyseven thousand and five hundred euro (EUR 11,957,500), represented by four hundred forty-six thousand and three hundred (478,300) shares of a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, all entirely subscribed and fully paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of seven hundred thousand euro (EUR 700,000) in order to bring the Company's share capital from its present amount of eleven million nine hundred fifty-seven thousand

and five hundred euro (EUR 11,957,500) to twelve million six hundred fifty-seven thousand and five hundred euro (EUR 12,657,500) by the issuance of twenty-eight thousand (28,000) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, having the same rights and privileges as the already existing shares.

2. Subscription of the twenty-eight thousand (28,000) shares and payment in cash of the share capital increase in item 1 above by ALDRICH INVESTMENTS LIMITED.

3. Subsequent amendment to article 6 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1 above, setting the Company's capital at twelve million six hundred fifty-seven thousand and five hundred euro (EUR 12,657,500), represented by five hundred six thousand and three hundred (506,300) shares of a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

4. Amendment to the shareholders' register of the Company.

5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has then taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of seven hundred thousand euro (EUR 700,000),

in order to bring the Company's share capital from its present amount of eleven million nine hundred fifty-seven thousand and five hundred euro (EUR 11,957,500) to twelve million six hundred fifty-seven thousand and five hundred euro (EUR 12,657,500)

by the issuance of twenty-eight thousand (28,000) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, having the same rights and privileges as the already existing shares,

all subscribed and fully paid up in cash by the sole shareholder, here represented as stated above,

so that the total amount of seven hundred thousand euro (EUR 700,000) is at the disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The company's capital is set at twelve million six hundred fifty-seven thousand and five hundred euro (EUR 12,657,500), represented by five hundred six thousand and three hundred (506,300) shares of a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, all entirely subscribed and fully paid up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grant power and authority to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand four hundred euro (EUR 2,400).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ALDRICH INVESTMENTS LIMITED, une société constituée sous le droit des Iles Vierges Britanniques, numéro de registre 1860605, ayant son siège social au Trident Chambers, PO Box 146, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Monsieur Diyar YAKUBOV, mandataire, demeurant professionnellement au 8, Rue de la Greve, L-1643 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Limassol (Chypre) le 23 novembre 2015.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Le comparant est l'actuel Associé Unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Alfaro Real Estate S.à r.l.", ayant son siège social au 8, Rue de la Greve, L-1643 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.170, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 879 du 5 avril 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2119 du 18 août 2015.

- Le capital social de la Société est fixé à onze millions neuf cent cinquante-sept mille cinq cents euros (11.957.500.- EUR) représenté par quatre cent soixante-dix-huit mille trois cents (478.300) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de sept cent mille euros (700.000.- EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de onze millions neuf cent cinquante-sept mille cinq cents euros (11.957.500.- EUR) à douze millions six cent cinquante-sept mille cinq cents euros (12.657.500.-EUR) par l'émission de vingt-huit mille (28.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

2. Souscription des vingt-huit mille (28.000) parts sociales et paiement en espèces de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1 ci-dessus par ALDRICH INVESTMENTS LIMITED.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus, fixant le montant du capital social de la société à douze millions six cent cinquante-sept mille cinq cents euros (12.657.500.- EUR), représenté par cinq cent six mille trois cents (506.300) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

4. Modification du registre des associés de la Société.

5. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de sept cent mille euros (700.000.- EUR),

afin de porter le capital social de son montant actuel de onze millions neuf cent cinquante-sept mille cinq cents euros (11.957.500.- EUR) à douze millions six cent cinquante-sept mille cinq cents euros (12.657.500.- EUR),

par l'émission de vingt-huit mille (28.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes,

toutes souscrites et entièrement libérées en espèces par l'Associé Unique, ici représentée comme indiqué ci-dessus,

de sorte que le montant global de sept cent mille euros (700.000.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été donné au notaire instrumentaire sous forme d'un certificat de blocage.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze millions six cent cinquante-sept mille cinq cents euros (12.657.500.- EUR), représenté par cinq cent six mille trois cents (506.300) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accorde par les présentes pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec la présente augmentation de capital s'élève à deux mille quatre cents euros (2.400.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: D. Yakubov et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 décembre 2015. 2LAC/2015/28440. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 December 2015.

Référence de publication: 2015205080/146.

(150231814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Almaviva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésginy.

R.C.S. Luxembourg B 202.389.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of September.

Before Us, Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- The company Fiduciaire du Large, a société à responsabilité limitée with registered office at 43 Parc Lésginy in L-5753 Frisange, registered with the Luxembourg Trade and Company's register under number B100.156,

hereby represented by its sole manager Mr Roland CIMOLINO, accountant, residing professionally at 43 Parc Lésginy in L-5753 Frisange, who can validly bind the company by his sole signature in accordance with the first extraordinary general meeting.

Such appearing party has decided to form a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a company (société anonyme) under the name of "Almaviva S.A."

Art. 2. The registered office is established in the municipality of Frisange.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The Corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, the Company may adopt any control and supervisory measures and carry out any operation which it may deem necessary in the accomplishment and development of its purpose, remaining always however within the limits established by the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

Art. 5. The corporate capital is fixed at thirty-two thousand euro (EUR 32,000,-) represented by sixteen thousand (16,000) shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

Art. 6. The Corporation shall be managed by a Board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. A unique shareholder holding the entire corporate capital of the Company may appoint one single director, which will manage the Company as a Board of directors with single signature.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next General meeting.

Art. 7. The Board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Corporation's object. All matters not expressly reserved to the General meeting by Law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of directors.

Art. 8. The Board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, the directors may vote by the same means of communication.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The Board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of directors is subject to a previous authorization of the General meeting.

Art. 10. The Corporation is committed either by the joint signatures of any two directors and in case of a sole director by the signature of the sole director or by the individual signature of the delegate of the Board.

Art. 11. The Corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

Art. 12. The Corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of each year.

Art. 13. Convening notices of all General meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the General meeting may take place without previous convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The General meeting of the Company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Corporation.

Unless otherwise provided by the Law, all decisions shall be taken by simple majority of the votes cast.

Art. 15. The General meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The Board of directors is authorised to pay interim dividends in conformity with the Law.

Art. 16. The annual General meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Friday of June at 14.00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual General meeting will be held on the next following business day.

The Board of directors or the auditors may convene other General meetings; they must be convened at the request of shareholders representing at least one tenth of the Corporation's capital.

Art. 17. The Law of August 10th, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

1) The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the 31st day of December 2016.

2) The first annual General meeting will be held in the year 2017.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named party has subscribed all the shares.

All these shares have been entirely paid at twenty-five per cent (25%) by payments in cash, so that the sum of eight thousand euro (EUR 8,000,-) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about nine hundred fifty euro (EUR 950.-).

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named person, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is set at one (1) and that of the auditors is set at one (1);
- 2) Mr Roland CIMOLINO, chartered accountant, residing professionally at 43 Parc Lésigny in L-5753 Frisange is appointed sole director;
- 3) Has been appointed auditor: Fiduciaire du Large, with registered office at 43 Parc Lésigny in L-5753 Frisange, registered with the Luxembourg Trade and Company's register under number B100.156;
- 4) The mandates of the director and the auditor shall expire immediately after the annual General meeting of 2020;
- 5) The registered office is fixed at L-5753 Frisange, 43 Parc Lésigny.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

6) Pursuant to article 60 of the Company Law and article 9 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (their) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing person, the present incorporation deed is worded in English, and followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept septembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- La société Fiduciaire du Large, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 43 Parc Lésigny à L-5753 Frisange, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B100.156,

ici représentée par son gérant unique Mr Roland CIMOLINO, comptable, demeurant professionnellement au 43 Parc Lésigny à L-5753 Frisange,

habilité à engager la société par a signature individuelle conformément à la première assemblée générale extraordinaire de la société.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-dessus, a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: «ALMAVIVA S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Frisange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger.

Cette mesure n'aura toutefois aucun impact sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par seize mille (16.000) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur, excepté celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle, lequel exercera les fonctions dévolues au Conseil d'administration par sa seule signature.

Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années et sont toujours rééligibles; ils peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance du poste d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement, cette décision devant être ratifiée à la prochaine Assemblée générale.

Art. 7. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par les présents statuts ou par la Loi, est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'administration élit un président parmi ses membres; en cas d'absence la présidence peut être assurée par un autre membre du Conseil.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ils peuvent se faire représenter par lettre, télégramme, télex, téléfax ou e-mail. En cas d'urgence les directeurs peuvent voter de la même manière.

Les décisions sont prises à la majorité simple, en cas de partage la voix du président est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée générale.

Art. 10. La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le Conseil.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années, sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment.

Art. 12. L'année sociale de la Société commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations aux Assemblées générales sont à faire conformément à la Loi. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque actionnaire peut voter par lui-même ou par procuration, qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'Assemblée générale dûment constituée représente l'ensemble des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Sauf dans les cas prévus par la Loi, les décisions sont prises à la majorité des voix émises.

Art. 15. L'Assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en conformité avec la Loi.

Art. 16. L'Assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Le Conseil d'administration ou les commissaires peuvent convoquer d'autres Assemblées générales; elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant un dixième du capital social.

Art. 17. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.
- 2) La première Assemblée générale ordinaire aura lieu en 2017.

Souscription et paiement

Le capital social a été intégralement souscrit par la partie pré qualifiée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été partiellement libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de huit mille euros (EUR 8.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant la comparante, représentée comme il est dit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à 1 (un).
- 2) Est nommée aux fonctions d'administrateur:
- Mr Roland CIMOLINO, comptable, demeurant professionnellement au 43 Parc Lésigny à L-5753 Frisange.
- 3) Est nommé commissaire aux comptes:
- Fiduciaire du Large, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 43, Parc Lésigny à L-5753 Frisange, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B100.156,
- 4) Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.
- 5) L'adresse de la Société est fixée au 43, Parc Lésigny à L-5753 Frisange.

Le Conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

6) Le Conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 9 des présents statuts, à désigner un ou plusieurs administrateur-délégué(s) avec tous pouvoirs pour engager la Société par sa (leur) seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg à la date de ce même document.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: CIMOLINO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 septembre 2015. Relation: 1 LAC / 2015 / 28864. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205082/239.

(150231809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Argo Investment SPF S.A, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 139.440.

L'an deux mille quinze,
le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARGO INVESTMENT SPF S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.440,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joëlle BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 6 juin 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1631 du 3 juillet 2008, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Cosita DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 72 du 10 janvier 2015.

Le capital social s'élève à vingt millions d'Euros (EUR 20.000.000.-), représenté par deux cent mille (200.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, qui désigne comme secrétaire Claudine Schoellen, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Peggy Simon, prénommée.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Détermination de ses pouvoirs.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société ARGO INVESTMENT SPF S.A. avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089, comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11118. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205149/56.

(150231388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Altea Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R.C.S. Luxembourg B 163.408.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

La société régie par les lois de la République de Panama..FINDALE ENTERPRISES INCORPORATED..., établie et ayant son siège social à Panama-City, 50th and 53rd Streets, P.H. Plaza 2000 Building, 16^{ème} étage, inscrite au Registro Público de Panama, Mercantile Department, Microjacket 654471,

ici représentée par Monsieur Klaus KRUMNAU, juriste, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et la notaire soussignée, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "ALTEA INVESTMENTS S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163408, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2662 du 2 novembre 2011,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- - EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique accepte expressément le bilan de clôture du 10 décembre 2015;

9) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

10) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

11) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

12) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. KRUMNAU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 14 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21473. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205134/62.

(150231378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Avenirose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.635.

L'an deux mille quinze,

le sept décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Ingrid BIRLOUET, administrateur de société, demeurant Klemserkersestraat, 5, B-8460 Oudenburg (Belgique).

Laquelle personne comparante, ici personnellement présente, est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire») de la société «AVENIROSE S.A.» (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 134 635.

La Société fut constituée aux termes d'un acte notarié dressé en date du 13 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 19 janvier 2008, sous le numéro 153 et page 7314.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

Le capital social souscrit est actuellement fixé à trente-deux mille euros (32'000.- EUR) et la personne comparante qui détient les trois mille deux cents (3'200) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.-EUR) chacune, reconnaît être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation des comptes intermédiaires de la Société au 04 décembre 2015.

2. Changement de la nationalité de la Société et transfert du siège social de la Société du 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) à Avenue Jules Bordet, 160 (B/1), B-1140 Bruxelles (Evere), (Belgique), décision à prendre conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Adoption par la Société de la nationalité belge, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Personnes Morales (Moniteur) à Bruxelles (Belgique).

3. Fixation de la nouvelle adresse du siège social transféré à Avenue Jules Bordet, 160 (B/1), B-1140 Bruxelles (Evere), (Belgique) et adoption par la société de la nationalité belge, sous réserve de l'acceptation du transfert de siège par les autorités compétentes en Belgique.

4. Acceptation de la démission avec décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

5. Décision de nommer Madame Ingrid BIRLOUET, ayant son domicile à Klemserkersestraat, 5, B-8460 Oudenburg (Belgique), comme administrateur unique avec effet immédiat

6. Décision d'autoriser Madame Ingrid BIRLOUET, prénommée avec faculté de délégation de ses pouvoirs, afin de représenter dorénavant la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en Belgique à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société en Belgique.

7. Décision de conférer à Madame Ingrid BIRLOUET administrateur de société, demeurant Klemserkersestraat, 5, B-8460 Oudenburg (Belgique, tous les pouvoirs pour exécuter les obligations légales de la Société restant à être faites à Luxembourg et pour radier la Société au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Personnes Morales (Moniteur) à Bruxelles (Belgique).

8. Divers.

L'Actionnaire, exerçant seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires, a ensuite requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire DECIDE d'approuver sans restriction ni réserve, les comptes intermédiaires de la Société arrêtés au 04 décembre 2015.

Deuxième résolution

L'Actionnaire DECIDE de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège social statutaire et le siège de direction effectif de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Avenue Jules Bordet, 160 (B/1), B-1140 Bruxelles (Evere), (Belgique), conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite.

L'Actionnaire DECIDE d'adopter par la Société la nationalité belge, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Personnes Morales (Moniteur) à Bruxelles (Belgique).

Troisième résolution

L'Actionnaire DECIDE de fixer la nouvelle adresse du siège social transféré à Avenue Jules Bordet, 160 (B/1), B-1140 Bruxelles (Evere), (Belgique), et que la Société adopte la nationalité belge, sous réserve de l'acceptation du transfert de siège par les autorités compétentes en Belgique.

Quatrième résolution

L'Actionnaire DECIDE d'accepter, avec effet immédiat, la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société actuellement en fonction et de leur accorder, avec même effet immédiat, pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'Actionnaire DECIDE la nomination de Madame Ingrid BIRLOUET, administrateur de société, ayant son domicile à Klemskerksestraat, 5, B-8460 Oudenburg (Belgique), comme administrateur unique avec effet immédiat, avec les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et de l'engager par sa seule signature.

Sixième résolution

L'Actionnaire DECIDE d'autoriser Madame Ingrid BIRLOUET, prénommée, avec faculté de délégation de ses pouvoirs, à représenter dorénavant la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en Belgique à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société en Belgique.

Septième résolution

L'Actionnaire DECIDE de conférer également à Madame Ingrid BIRLOUET, prénommée, tous les pouvoirs pour exécuter les obligations légales de la Société restant à être faites au Grand-Duché de Luxembourg et pour radier la Société au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Personnes Morales (Moniteur) à Bruxelles (Belgique).

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prénommée a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. BIRLOUET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29366. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015205163/86.

(150230703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Erre Nove S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 55.550.

Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'administration tenue à 12h00 le 17 décembre 2015

Extrait des résolutions prises:

Après discussion pleine et entière, le Conseil d'Administration a décidé:

1. Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, avec effet à la date de la présente.

Référence de publication: 2015208862/12.

(150235466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.
